



PREFECTURE DE LA REGION RHONE ALPES

## **ARRETE N° 2006/516**

**Objet : Approbation du schéma directeur des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée.**

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES  
PREFET DU RHONE  
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment son article 8 relatif au programme de surveillance de l'état des eaux ;

Vu la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, portant transposition de la directive 2000/60/CE ;

Vu la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement et en particulier son chapitre II concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement ;

Vu le décret n°2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment son article 20 relatif au programme de surveillance de l'état des eaux ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin et en particulier son article 5.1 relatif à la mise en oeuvre et au suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, du programme de mesures, du programme de surveillance de l'état des eaux et du système d'information sur l'eau ;

Vu la circulaire du 26 mars 2002 du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relative au Système national d'information sur l'eau ;

Vu la circulaire DCE 2004/9 du 23 décembre 2004 du ministère de l'écologie et du développement durable relative au schéma directeur des données sur l'eau ;

Vu la circulaire DCE 2006/16 du 13 juillet 2006 du ministère de l'écologie et du développement durable, relative à la constitution et à la mise en oeuvre du programme de surveillance pour les eaux douces de surface ;

Vu le protocole national du Système d'information sur l'eau de juin 2003, remplaçant le protocole RNDE de 1992 ;

Vu l'avis du comité de pilotage des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée sur le projet de schéma directeur des données sur l'eau du 13 mai 2005 ;

Vu l'avis du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 1er juillet 2005 sur le projet de schéma directeur des données sur l'eau du bassin

Sur le rapport du directeur régional de l'environnement, délégué de bassin Rhône-Méditerranée,

Arrête :

**Article 1** : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée, joint en annexe au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2** : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que l'ensemble des documents qui y sont rattachés, sont consultables sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée,  
[www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**Article 5** : Le directeur régional de l'environnement de Rhône-Alpes, délégué de bassin Rhône-Méditerranée, le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et les préfets de région du bassin Rhône-Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE** : schéma directeur des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée et son annexe.

Fait à Lyon, le **21 DEC. 2006**

Le Préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée

  
Jean-Pierre LACROIX